

CONSEIL DU 2E ARRONDISSEMENT
Mercredi 13 septembre 2023
18h00

La séance est ouverte à 18h00

Le mercredi 13 septembre 2023, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 6 septembre 2023 en séance par Monsieur le Maire du 2e arrondissement.

* * * * *

PRÉSIDENT : M. Pierre OLIVER

SECRÉTAIRE ÉLU : M. Valentin LUNGENSTRASS

PRÉSENTS : M. Denis BROLIQUIER ; Mme Nathalie CARLINO ; M. Jean-Stéphane CHAILLET ; Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ ; M. Olivier FERNOUX ; Mme Pauline GROSJEAN ; Mme Maryll GUILLOTEAU ; M. Valentin LUNGENSTRASS ; M. Pierre OLIVER ; M. François ROYER ; Mme Florence VERNEY-CARRON.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC DEPÔT DE POUVOIR :

M. Roland BERNARD (pouvoir à M. Pierre OLIVER) ; Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES (pouvoir à M. Jean-Stéphane CHAILLET) ; M. Jean-Bernard NUIRY (pouvoir à Mme Pauline GROSJEAN).

ABSENT NON EXCUSÉ : Stéphanie STAN.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

* * * * *

M. le Maire : Mesdames, Messieurs les conseillers bonjour. Soyez les bienvenus pour ce conseil d'arrondissement.

Je déclare ouvert ce conseil d'arrondissement du 13 septembre 2023.

Pour notre séance de ce jour je vais demander à Valentin Lungenstrass d'assurer les fonctions de secrétaire. Merci de procéder à l'appel nominal.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du 12 juin 2023 ? Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUIN 2023

Pour commencer ce conseil, je voudrais qu'on prenne ensemble le temps d'observer une minute de silence pour les catastrophes naturelles qui ont eu lieu à la fois en Lybie et au Maroc et qui ont fait de nombreuses victimes.

L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour comprend 45 projets de délibération.

1 - 2023-11666-MA2-068 - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant de 14 400 euros dans le cadre d'actions locales de lutte contre les addictions avec et sans substances - Autorisation à solliciter une subvention de 14 400 euros auprès de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Effectivement à la mairie du 2^e, nous sommes favorables à ce genre de demande car il est utile et urgent de lutter contre toutes les addictions. Il faut protéger notre jeunesse de ces fléaux et notamment le cannabis.

M. le Maire : Il s'agit d'une subvention de 3200 euros pour le CRIJ que nous connaissons bien qui se situe cours Charlemagne.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

2 - 2023-8681-CMMA2-081 - Deuxième étape d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Avis des communes concernées - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Ce que je peux vous dire sur ce dossier, qui revient régulièrement dans nos conseils et nos discussions, on peut noter qu'il y a des améliorations sur cette ZFE et que nous, nous sommes pour l'application de la loi. Mais c'est l'application « lyonnaise » qui nous pose problème. Dans cette extension de la ZFE et dans son développement à Lyon, il y aura la question des Crit'Air 2 qui représentent des dizaines voire des centaines de milliers de Lyonnais et grand Lyonnais qui pose problème parce que ces personnes à l'horizon 2026 / 2028 devront obligatoirement se passer de leur voiture ou ne plus venir sur le territoire de la ZFE. Pour ces raisons et toutes les raisons que nous avons déjà évoquées à plusieurs reprises dans nos

conseils, je vous demanderais de voter contre ce dossier.

Mme Condemine : Je souhaiterais faire une explication de vote, je m'abstiendrai sur le sujet. Comme cela a été stipulé par M. Chaillet, depuis 3 ans, il y a eu beaucoup d'avancées par rapport au texte de départ et des propositions ont été retenues tant à la Métropole qu'à la Ville de Lyon.

M. le Maire : Merci Mme Condemine. Ce que l'on note et M. Chaillet l'a dit, c'est vrai, il y a une amélioration avec certains dispositifs supplémentaires comme par exemple le petit rouleur. Il y a des dispositifs supplémentaires qui sont intéressants, pour autant, ce que l'on dit, c'est qu'il faut appliquer la loi. La loi permet aux Crit'Air 2 de pouvoir circuler et dans l'accélération que vous faite de la ZFE vous n'autorisez que les Crit'Air 1 et les Crit'Air 0. Je pense qu'il y a un manque de transparence pour l'ensemble des entreprises qui composent notre pays. Vous avez une ZFE qui va être différente à Limoges, à Clermont-Ferrand, à Grenoble et à Lyon. Je pense que pour nos entreprises, nous avons besoin d'une visibilité, c'est pour cela que nous souhaitons qu'il y ait une application de la loi. Voilà pourquoi, je vais vous demander mes chers collègues de voter contre.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis défavorable.**

CONTRE : 10 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Florence VERNEY-CARRON.

ABSTENTION : 1 - Mme Anne-Sophie CONDEMINE

POUR : 3 - Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX, M. Valentin LUNGENSTRASS

3 - 2023-9667-CMMA2-086 - BUPA - Attribution d'un fonds de concours de 200 000 € à la Métropole de Lyon pour la réalisation de box à vélos - Opération 60BUPA22 "Budget participatif 2022 - enveloppe globale" - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Cette délibération me pose plusieurs problèmes et notamment le problème principal c'est qu'il s'agit d'une compétence Métropole. Et pourquoi la Métropole ne prend pas le financement de ces 200 000 euros ?

Et puis, cette histoire de box à vélos, il y aura 6 places de vélos, à qui seront-elles attribuées ? Et pour combien de temps et que feront les dizaines et milliers d'autres cyclistes qui ne pourront pas bénéficier de ces box ? Cela pose un certain nombre de questions quand on regarde les choses de près. Je vous demanderais de voter contre.

M. Lungenstrass : Effectivement, lors du budget participatif, il y a eu un plébiscite sur le stationnement sécurisé vélo sur l'ensemble du territoire. Une proposition a été retenue vu ce plébiscite et vu aussi que les questions de stationnement, en général, dans l'espace public sont une compétence partagée entre la ville et la Métropole. La ville réglementant le stationnement sur voirie. Il y a du coup plusieurs enveloppes qui vont converger pour mettre en place du stationnement sécurisé pour les vélos. D'abord, il y a un grand plan d'investissement qui se fait au niveau de Lyon Parc Auto pour aménager du stationnement sécurisé dans les parkings publics. Nous les connaissons bien sur la presqu'île mais ils ne sont pas bien maillés sur l'ensemble du territoire. C'est pour cela, que sur certains territoires, il y a aussi un enjeu d'avoir du stationnement sécurisé y compris en dehors des parkings publics. Deux solutions qui sont proposées par la Métropole de Lyon, soit des consignes, ce sont des espaces plus importants qui nécessitent plus d'espace et qui

permettent d'accueillir 18 vélos. Et puis des box vélos, qui sont des espaces plus petits plus facilement déplaçables de 6 places. Au total sur Lyon nous aurons plus de 5 200 places sécurisés pour vélos qui sont prévus aujourd'hui d'ici 2026. Il s'agit d'une augmentation importante pour ce stationnement sécurisé, on aura un principe d'abonnement qui a d'ores et déjà été acté par la Métropole de Lyon.

L'abonnement sera le même pour tout le monde avec une gestion qui sera la même pour tout le monde, un service et un guichet qui sera le même pour tout le monde pour accéder à ce stationnement sécurisé.

M. le Maire : Le fait qu'il y ait des places sécurisées pour les vélos, là-dessus on est tous d'accord, il en faut. Je pense que tout le monde n'a pas la place de pouvoir stationner son vélo dans son domicile, ça c'est évident. Mais j'ai deux remarques particulières sur cette délibération, la première, je me rappelle très bien du budget participatif que nous avons voté ici, il était stipulé dans le budget participatif que tous les budgets ne pourraient concerner que des compétences de la Ville de Lyon. Et un certain nombre de projets de lyonnais avaient été rejetés au motif qu'ils ne rentraient pas dans le champ de compétence de la Ville de Lyon. Et là, stationnement sur voirie avec cette proposition, on est 100% Métropole. Je trouve que c'est se moquer des lyonnais parce qu'on leur a demandé de participer sur une plateforme pour un projet que vous aviez déjà défini à la Métropole. Vous venez juste vous servir de cette enveloppe pour financer le projet. Et vous avez fait croire que vous alliez écouter les lyonnais alors qu'on se souvient bien que sur la plateforme en ligne il y avait des demandes de caméras, qui pour le coup relèvent de la Ville de Lyon et là, vous avez dit non, car cela engendrerait de l'entretien supplémentaire, du fonctionnement. Là, évidemment qu'il y aura aussi de l'entretien. Et puis le 2^{ème} sujet c'est de la privatisation de l'espace public, parce que vous allez avoir que 6 personnes qui vont avoir le droit d'accéder indéfiniment à ces box. Quand vous avez une voiture, elle peut venir, partir, la place est partagée par des dizaines d'utilisateurs, là elle va être privatisée pour 6 privilégiés avec un tarif qui est le même que celui de LPA. Sachant que dans le 2^e nous avons un certain nombre de box pas tous remplis, on le sait. C'est là où nous avons un désaccord avec vous, par sur le fait de faire des places sécurisées de vélos mais là vous vous êtes un peu moqués de nous, c'est pour cela que nous voterons contre.

Mme Condemine : Une question à M. Lungenstrass, je souscris à la méthode, je ne crois pas que le budget participatif cela soit pour financer des actions de la Métropole, en revanche j'ai une question, je suis abonnée à LPA, les magnifiques emplacements qui ont été fait pour les vélos sur 50 environ, il y en a 5 qui sont utilisés. Est-ce qu'il n'y a pas déjà une logique financière ou économique qui consisterait à avoir des prix d'appel et à valoriser ce qui a été fait en sous-sol dans LPA ? Avant d'enlever du stationnement en voirie pour le bénéfice, comme vient de le dire M. le Maire, de 6 personnes qui seront toujours les mêmes ?

M. Lungenstrass : D'abord, les parkings publics que nous avons en presqu'île et autour de la presqu'île, auront deux vocations. D'abord pour les habitants de la presqu'île pour stationner de manière sécurisée leurs vélos, notamment les vélos électriques, les vélos cargos, etc. Il y a des aménagements qui sont en cours au fur et à mesure dans les parkings LPA et on résorbe pour le coup des listes d'attente. En presqu'île, il y a aussi une deuxième vocation à ce parking sécurisé, c'est aussi pour les personnes venant de l'extérieur, pas seulement les habitants, que ce soit d'une manière horaire, c'est des choses qui sont testées sur certains parcs notamment aux Cordeliers. Il faut bien voir qu'il y aura une démarche qui sera effectuée par la cheffe de projet sur le stationnement sécurisé vélo qui va venir voir avec une répartition qui a été travaillée avec moi sur chaque arrondissement, pour identifier ensuite dans l'espace public les emplacements les plus intéressants pour ce stationnement sécurisé. Il est certain que quand on se situe au nord de Bellecour, alors qu'il y a beaucoup de parkings publics avec du stationnement sécurisé, il n'y a probablement pas un besoin très important d'en avoir aujourd'hui. Par contre, ici, entre Bellecour et Carnot on a assez peu de parking public, il y a un besoin accru, si on est à Sainte Blandine pareil il y a un besoin accru. Par contre à Confluence pour le coup il y a moins de besoin parce qu'on a des bâtiments récents qui ont pris en compte les nouvelles normes qui existent dans la loi et qui ont intégré dans le bâtiment même le stationnement sécurisé pour les vélos au sein de l'emprise immobilière.

M. le Maire : On n'a pas eu de réponse sur le fait que ce soit une compétence Métropole ? Parce que vous aussi vous êtes gêné, c'est pour ça.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis défavorable.**

CONTRE : 11 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINI, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Florence VERNEY-CARRON.

POUR : 3 - Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX, M. Valentin LUNGENSTRASS

4 - 2023-10174-CMMA2-108 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées pour un montant de 90 200 € - Autorisation de signer les conventions de financement - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Centre communal d'action sociale

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Pour le 2^e arrondissement c'est le café Daddy qui est concerné. C'est assez intéressant, nous-même élus, nous y allons parfois déjeuner avec les personnes âgées. C'est un restaurant où tout le monde peut accéder, les personnes de la résidence, des extérieurs et c'est un très bel espace où chacun peut venir échanger, c'est intergénérationnel.

M. le Maire : Evidemment on soutient tous les actions du café Daddy qui œuvre aussi à la Croix Rousse.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.**

5 - 2023-10800-CMMA2-109 - Consultation de l'Agence Régionale de Santé sur le Schéma régional de santé [SRS] et le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes démunies [PRAPS] 2023-2028 : avis de la Ville de Lyon - Délégation service au public et sécurité - Direction de la santé

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.**

6 - 2023-10188-CMMA2-110 - Approbation de la convention de partenariat entre la commune de Lyon et le Comité du Rhône de la Ligue contre le cancer pour les « espaces sans tabac » et sollicitation d'un financement pour mener à bien ce projet - Délégation service au public et sécurité - Direction de la santé

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Je rappelle qu'à la mairie du 2^e nous avons été précurseurs dans le domaine. Pauline Grosjean qui est adjointe à la Petite Enfance et à l'Éducation et Pierre Oliver, Maire du 2^e arrondissement avaient apposé en septembre 2021, des plaques d'espace sans tabac devant les différents groupes scolaires du 2^e arrondissement. Donc c'est intéressant lorsque l'on voit que la mairie centrale reprend des choses faites par la mairie du 2^e nous en sommes contents et les lyonnais s'en portent mieux.

M. le Maire : On remercie les élus du 2^e d'opposition qui ont fait la promotion de ce dispositif auprès de la mairie centrale.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.**

7 - 2023-9944-CMMA2-111 - Approbation des modalités de participation de la Ville de Lyon au projet "ONCE-One Health Network for Cities in Europe" dans le cadre du programme européen URBACT IV 2023-2026 - Délégation service au public et sécurité - Direction de la santé

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Il s'agit d'une association qui s'occupe de la santé des personnes, de la santé des animaux et de la santé des plantes. J'ai relu plusieurs fois la délibération, cela m'a laissé rêveur. Lorsque l'on voit le nombre de sans abri, de personnes en déserrance, de personnes qui ont du mal à se loger, il manque toujours des financements, des moyens techniques, humains etc. Je me demande s'il n'y a pas d'autres priorités de la part de notre collectivité. On votera pour cette délibération mais je tenais quand même à le dire. Encore ce matin à 6h lorsque j'ai fait le tour de la presqu'île en courant, quand j'aperçois tous ces gens qui dorment dans la rue, je me dis que la Ville de Lyon a fléchi une aide financière et logistique pour aider à la santé des plantes, chacun en pensera ce qu'il voudra.

M. Lungenstrass : Pour remettre en contexte cette délibération, effectivement l'ensemble des experts de santé dans le monde et en particulier l'organisation mondiale de la santé parle depuis un certain nombre d'années de « One Health », une seule santé, parce que les impacts sur la santé peuvent provenir de multiples origines, on l'a vu avec le COVID, chacun a connu le terme de Zoonose, c'est-à-dire des pathologies, des maladies qui se transmettent potentiellement des animaux envers les humains, dans le cadre de zones particuliers, d'élevages intensifs ou non qui se situent à proximité d'activités humaines. On a aussi un certain nombre d'impacts liés sur la santé humaine, liées au changement climatique en général dans l'environnement sur les impacts des activités humaines aussi sur l'environnement et ce que cela peut entraîner aussi en termes de santé. Toutes ces choses-là sont liées d'où ce terme par l'organisation mondiale de la santé et c'est bien normal que l'on participe à cela. Gouverner c'est anticiper, c'est aussi prévoir et donc c'est normal dans le cadre d'une stratégie de résilience de territoire de travailler sur ces questions de santé globale sur l'ensemble des thématiques.

M. le Maire : Si je devais faire une remarque sur cette délibération, pour que tout le monde comprenne bien c'est un dispositif qui est subventionné par les fonds européens, le FEDER et quand on regarde le tableau de l'ensemble des communes qui sont aidées, il s'avère que la Ville de Lyon est celle qui est le moins accompagnée par les Fonds européens. Tous les autres sont autour de 70, 80 %, nous on est autour de 60, 65 %. C'est pour vous expliquer la somme qui est allouée à ce dispositif.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.**

8 - 2023-8708-CMMA2-069 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2024 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Dans le cadre de la préparation budgétaire 2024, la première étape est le vote des dotations budgétaires de la Mairie centrale aux arrondissements.

Ces dotations prennent 3 formes. Il y a 2 dotations de fonctionnement : la dotation de gestion locale (les dépenses liées aux équipements transférés dont l'arrondissement a la charge) et la dotation d'animation locale (les dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie et à la vie locale). Et enfin, il y a la 3^{ème} c'est la dotation d'investissement de 2 € par habitant pour l'entretien des équipements transférés.

Le montant 2024 intègre en fonctionnement les crédits supplémentaires pour la hausse du marché alimentaire des crèches et l'organisation des élections européennes en juin 2024.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

9 - 2023-9614-CMMA2-070 - Rémunération des agents recenseurs 2024 - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Service des mairies d'arrondissement

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : La Ville de Lyon, en partenariat avec l'Etat, est responsable annuellement, du recensement auprès d'un échantillon de 8% des logements de chacun de ses arrondissements. Les opérations de recensement sont effectuées par des agents recenseurs recrutés et rémunérés par la Ville de Lyon.

Par cette délibération, la Ville de Lyon fait évoluer positivement les modalités de rémunération des agents de la Ville de Lyon faisant le recensement, et prévoit la possibilité de recourir plus facilement et avantageusement à des vacataires. C'est un peu ce qu'il nous manquait aujourd'hui, c'est une délibération qui va dans le bon sens pour recruter des agents recenseurs.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

10 - 2023-9718-CMMA2-071 - Mise en place du référent déontologue de l'élu local - Direction Générale des Services

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : On en avait parlé il y a un an et demi de cela. Dans le cadre de son mandat, tout élu local a le droit de consulter un référent déontologie, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la Charte de l'élu local.

La Ville de Lyon a fait le choix d'un dispositif collégial, qui sera composé de six personnalités qualifiées du CCDTE (Comité consultatif de déontologie et de transparence de la vie des élus). Cette délibération détaille le dispositif de référent déontologue de la Ville de Lyon et explique comment saisir le collège des personnalités qualifiées du CCDTE. C'est quelque chose qui existe aussi à l'Assemblée Nationale et dans l'ensemble de nos collectivités.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

11 - 2023-9633-CMMA2-072 - Gestion en flux des réservations de logement sociaux - Autorisation de signature de la convention type avec les bailleurs sociaux - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Cette délibération porte sur la convention de gestion des réservations de logements sociaux. La Ville de Lyon dispose de logements réservés au sein du parc de chaque bailleur social en échange de contreparties, notamment de garanties d'emprunt et des financements accordés pour la production du logement social. Ce sont des délibérations que l'on a souvent au conseil municipal, pour chaque nouvelle production de logements, la Ville apporte des garanties d'emprunt pour justement pouvoir répondre au mieux à la loi SRU. Notre contingent municipal à ce stade est de 1 350 logements et chaque bailleur, sera tenu de réserver un pourcentage de son patrimoine locatif social, par an, pour la ville. C'est quelque chose que nous avons mais la vraie différence par rapport au dispositif que nous avons actuellement c'est que jusque-là les bailleurs sociaux s'engageaient sur un nombre de logements, là cela va être sur un pourcentage de leur parc. Je ne suis pas certain que cela change grand-chose, mais on fait évoluer le dispositif, espérons que cela va nous permettre d'avoir plus de logements pour la Ville de Lyon. On sait tous qu'il y a de grosses difficultés à se loger dans l'agglomération lyonnaise et particulièrement dans Lyon.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

12 - 2023-9634-CMMA2-073 - Logement social - Engagement de l'objectif triennal de la Ville de Lyon 2023-2025 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : L'objectif de 25% de logements sociaux, fixé par la loi Solidarités et renouvellement urbains du 13 décembre 2000, s'impose à la Ville de Lyon. A ce jour, le territoire de Lyon a un taux de logement social de 21,99%. On n'a pas les derniers chiffres car depuis qu'on n'a plus la taxe d'habitation, c'est l'état qui nous fournit le chiffre exact. Avant on avait un détail par IRIS (différents îlots que composent notre ville) maintenant on a juste un chiffre au global. L'idée est d'arriver à 25% comme nous le demande la loi. Deux arrondissements ont beaucoup progressé en termes de production de logements sociaux, c'est le 2^e arrondissement notamment avec la Confluence et le 7^e arrondissement avec le secteur de Gerland et la ZAC des Girondins. Et donc notre objectif est de produire 2 697 logements sur la période 2023 – 2025. C'est un bel engagement, la réalité actuelle économique fait que cela va être beaucoup plus compliqué parce qu'on a une hausse des taux d'intérêt ce qui impacte un certain nombre de programmes de logements privés diffus parce que le logement diffus permet de financer du logement social. On voit l'ensemble des promoteurs nous disent qu'ils ont entre 40 et 60% de réservation en moins. On ajoute à cela la raréfaction du foncier, plus la difficulté pour un certain nombre d'opérateurs à obtenir des autorisations de construction. Ce qui rend très compliqué la sortie de nouveaux programmes. Et puis les bailleurs sociaux ont aussi des difficultés parce qu'il y a le prix de la matière première qui augmente. Il y a un certain nombre de contraintes supplémentaires. On espère qu'ils vont pouvoir tenir l'engagement de presque 2 700 logements mais la période qui s'ouvre en termes immobilière va être assez compliquée.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

13 - 2023-10239-CMMA2-075 - Aides financières de la Ville de Lyon en faveur du développement du logement social - opération 60059013 "Production du logement social 2021-2026" - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : La Ville de Lyon soutient le savoir-faire des bailleurs sociaux en matière de maîtrise d'ouvrage tant sur la construction qu'en acquisition-amélioration. Dans le cadre de la politique de la ville en faveur de l'habitat, des participations financières sont accordées aux organismes HLM, permettant le développement de nouvelles opérations de logements. Si vous voulez, cela va être des aides, prix au m² selon les types de logements sociaux, que cela soit du PLAI ou du PLUS, seul le PLS ne devrait pas bénéficier d'aide particulière de la Ville de Lyon sauf exception, c'est écrit comme cela dans la délibération. Quand on demande les exceptions, la Ville nous dit qu'il n'y en a pas eu à ce stade sur la précédente convention. Je ne suis pas certain qu'il y en ait de nouvelles.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

14 - 2023-9635-CMMA2-076 - Aide au conventionnement locatif privé (2023-2027) à l'occasion de travaux de requalification du logement - Lancement de l'opération n°60059015 "Aide au conventionnement locatif privé 2023-2027" et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature des conventions d'attribution de subventions - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Cette délibération propose le lancement d'aides au conventionnement pour le locatif privé 2023 / 2027 et elle propose de valider la convention type d'attribution de subvention aux propriétaires bailleurs. C'est une convention assez classique qu'on a l'habitude d'avoir qui est renouvelée.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

15 - 2023-5488-CMMA2-077 - Approbation d'une convention pluriannuelle entre le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement Rhône Métropole et la Ville de Lyon - Années 2023 à 2027 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement Rhône Métropole est un organisme de mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques. La Ville de Lyon fait appel à cet organisme pour l'accompagner dans le cadre d'une mission d'assistance architecturale, urbaine, environnementale et paysagère. Cette délibération propose de valider la convention pluriannuelle, établie entre le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement Rhône Métropole et la Ville de Lyon.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

16 - 2023-9526-CMMA2-083 - "Théâtre des Célestins - Remplacement du monte-décors" - Opération n° 02013005 - 4 rue Charles Dullin, à Lyon 2e - Lancement des travaux de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20005 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de la construction - Sous direction logistique immobilière

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Le monte-décors du théâtre des Célestins dessert les niveaux techniques du bâtiment. C'est également un organe de sécurité du bâtiment puisque la gaine de l'ascenseur participe au processus de désenfumage de la grande salle en cas d'incendie. Le monte-charge actuel, installé en 2003, n'est plus opérationnel. Cette délibération vise à approuver le remplacement du monte-décors, qui sera assuré en interne par la Direction de la Construction, pour un montant de 400 000€ HT.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

17 - 2023-10210-CMMA2-084 - Lyon 2e - Avenant n° 1 à la convention de superposition d'affectations du 17 décembre 2021 consentie par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon modifiant les surfaces et la répartition des charges au sein du Centre d'Echanges de Lyon Perrache - EI 02056 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : La Métropole de Lyon est propriétaire du Centre d'Echanges de Lyon-Perrache. Par délibération et convention, elle a affecté à la Ville de Lyon plusieurs parties de cet ouvrage. Le 31 mai 2023, la Ville de Lyon a restitué les locaux libérés par la halte-garderie Perrache – d'une superficie de 272 m² accompagnés d'espaces extérieurs sur les toits de Perrache de 225m² – suite à sa relocalisation sur le site de la Confluence. Cet avenant n°1 intervient alors qu'une nouvelle régularisation des surfaces affectées à la Ville de Lyon ainsi que de la répartition des charges est nécessaire.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

18 - 2023-11349-CMMA2-087 - Pacte climat Lyon 2030 et refonte du plan d'actions climat air énergie - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : En 2022, la Ville de Lyon s'est fixé l'objectif d'atteindre la neutralité climatique pour son territoire à horizon 2030. Dans ce cadre, la Ville de Lyon a été retenue par la Commission européenne pour intégrer le programme « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes en 2023 ». L'atteinte de la neutralité climatique repose sur la mobilisation accrue de la Ville de Lyon sur son patrimoine et les services publics par le biais d'un renforcement de son Plan climat. Et également l'implication des acteurs du territoire, et plus largement des citoyens.

Le nouveau Plan climat 2023-2030 de la Ville de Lyon et du CCAS proposé est une déclinaison communale de l'ambition neutralité climatique en 2030 et du Climate City Contract tel que demandé par la Commission européenne. La nouvelle version du plan compte une quarantaine d'actions, regroupées en quatre ambitions : Une Ville sobre en énergie et ressources, une Ville apaisée et respirable, une Ville qui prend soin de chacun et qui s'adapte au réchauffement climatique et une Ville qui permet à chacun de s'impliquer. Pour mener à bien ce projet, une Agora a été créée, comptant avec une soixantaine d'acteurs lyonnais, début 2023. Cette assemblée a pour missions de travailler collectivement sur un contrat territorial pour le climat – le Pacte climat Lyon 2030, l'élaboration de conventions de coopération et d'engagement Lyon 2030 et d'être une assemblée consultative pouvant émettre des avis indépendants liés aux politiques climatiques 2030. Le Pacte climat Lyon 2030 a vocation à être enrichi avec les travaux de l'Assemblée.

Cette délibération nous propose d'adopter les décisions, les engagements collectifs et les priorités d'action pris dans la démarche Lyon 2030 et le plan climat 2023 – 2030 de la Ville de Lyon et du CCAS.

Dans le public vous n'avez probablement pas lu le rapport, il fait 500 pages, dont 250 qui sont repris de la précédente délibération. M. Lungenstrass, vous voulez apporter quelques précisions ?

M. Lungenstrass : Avec plaisir. Effectivement la démarche Lyon 2030 pour rappel c'est une démarche qu'on a engagé suite à un appel de la commission européenne qui s'appelle officiellement les 100 villes intelligentes et climatiquement neutres. La Ville de Lyon est lauréate à ce programme-là. Pour le coup, on parle souvent de rayonnement de la Ville de Lyon, le programme 2030 participe pleinement au rayonnement international de la Ville de Lyon, d'une part parce qu'on est une des 100 villes à avoir le plus pris à bras le corps cette candidature pour en faire un outil aussi afin d'embarquer les acteurs du territoire. Vous l'avez dit M. le Maire, on a engagé cette Agora pour avoir des ateliers constructifs afin de pouvoir travailler avec les acteurs lyonnais sur le Climate City Contract mais aussi travailler avec eux d'une manière générale la dynamique sur le territoire pour atteindre l'objectif de la question de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique et c'est bien l'objectif aussi de cette démarche, embarquer les acteurs du territoire mais aussi de devenir un modèle d'une ville inspirante pour l'ensemble des autres grandes villes d'Europe, du monde même, qui ont souvent les mêmes enjeux. Quand on se dit que des choses puissent être répercutées c'est une bonne nouvelle. En tous les cas l'Agora 2030 est fortement saluée parmi les entreprises et les organisations pour enclencher une dynamique sur notre territoire.

M. le Maire : On se réjouit tous d'avoir des programmes comme celui-là, notamment quand cela nous permet d'obtenir des financements européens. Après, cela me fait toujours sourire d'entendre la majorité écologiste nous parler de neutralité carbone quand on sait que vous êtes les premiers à vous opposer au nucléaire, que vous militez pour la fermeture des centrales, que dans l'accord de 2012 avec le président Hollande vous aviez manifesté pour fermer notamment Fessenheim mais qu'aujourd'hui on est obligé de rouvrir des centrales à charbon pour pouvoir avoir de l'électricité dans nos villes. Cela me fait toujours sourire. Mais en tous les cas, nous allons voter favorablement ces bonnes intentions. Espérons que derrière cela se traduise dans des actes et qu'on ait des choses pour le mesurer.

M. Fernoux : Ce qui me fait rire c'est d'entendre Etienne Blanc parler de végétalisation forte en ville et dès que l'on propose des projets de végétalisation, vous êtes vent debout. On est face à un tournant majeur, et on doit végétaliser encore plus vite. La Ville a ce pouvoir d'aller sur la végétalisation, la Ville n'a pas le pouvoir de parler du nucléaire, restons au niveau de la Ville.

M. le Maire : Vous n'avez pas dû nous entendre souvent nous mobiliser contre la végétalisation ? On est les premiers à se mobiliser ici. Prenez l'exemple des crédits métropolitains que l'on a sur le FIC et le PROX, je rappelle d'ailleurs que vous nous en avez enlevé une partie. Qu'est-ce que l'on a fait ? On a fait la place Gensoul, où on a créé des espaces verts supplémentaires, on a planté des arbres. On l'a fait dans l'impasse Catelin et dans la rue Simon Maupin. Dès qu'on a des crédits métropolitains on s'applique à végétaliser. Vous n'allez pas nous faire un faux procès là-dessous en disant qu'on est contre la végétalisation !

M. Fernoux : Je compte sur vous pour végétaliser au maximum avec nous la Ville de Lyon.

M. le Maire : Bien sûr, on est tous pour, vous êtes toujours dans la caricature à faire croire que nous la seule chose qui nous importe c'est surtout qu'on respire mal, qu'on ait chaud, et puis attention à ne pas planter d'arbres pour bien qu'on reste entre nous dans la chaleur... Evidemment que non, on a tous l'intention d'améliorer la qualité de vie. On sait que les végétaux nous permettent de faire refroidir la ville, et notamment certains îlots de chaleur.

M. Lungenstrass : Je ne vais pas parler du nucléaire parce que ce n'est pas de notre compétence et cela mériterait un débat au niveau national, mais aujourd'hui dans notre monde médiatico-démocratique, probablement impossible à tenir vu la complexité du sujet. Oui on peut dire tout un tas de belles phrases, en mode il faut végétaliser la ville, il faut mieux respirer, il faut protéger la santé, il faut lutter contre le cancer, etc. tout cela ce sont des phrases mobilisatrices, tout le monde est d'accord avec ces phrases-là, après ici, pour le coup, nous sommes des élus locaux avec des atterrissages très concrets dans les projets et effectivement quand on veut végétaliser il faut trouver de la place dans l'espace public pour le faire. Quand on veut massivement végétaliser, il faut trouver de la place, c'est là où vous, en général, et votre groupe et y compris dans le 2^e arrondissement, si vous voulez des exemples, on peut en citer, vous avez un souci avec le fait de trouver de la place dans l'espace public. Et bon exemple tout à l'heure avec la délibération sur la ZFE, vous voulez appliquer la loi alors que les modalisations ne sont pas suffisantes sur Lyon, mais aussi sur Paris, pour protéger la santé. Malgré tout, vous ne voulez pas aller sur les Crit'Air 2 pour protéger la santé de la population ! A un moment donné, il y a ce que l'on dit, on peut tenir de grands discours éloquentes et qui sont mobilisateurs de la population mais à un moment donné on est élu local, on est là pour faire et sortir du « y a qu'à, faut qu'on » qui est très bien mais il faut agir.

M. le Maire : Vous ne voulez pas que l'on parle du nucléaire parce que ce n'est pas pour nous, vous voulez qu'on change la loi, qui doit nous concerner nous en conseil d'arrondissement...

Encore une fois, pour vous la seule logique qui est la vôtre c'est de trouver de l'espace public en sacrifiant l'automobile. C'est ça aujourd'hui la réalité et c'est là que nous avons une divergence profonde. Nous on considère que les gens doivent pouvoir continuer de se déplacer librement quel que soit leurs choix et vous, le choix qui est le vôtre c'est que l'automobile ne puisse plus circuler dans l'agglomération lyonnaise. C'est là, où on a un désaccord. Mais pour autant cela ne veut pas dire qu'on est contre la végétalisation. Evidemment qu'on est tous unanime dans ce sens.

M. Fernoux : On vit dans un espace cartésien infini, la place il faut en prendre sur quelque chose. On ne va pas en prendre sur les piétons pour végétaliser ? Il faut en prendre sur ce qui prend le plus de place, c'est la voiture. C'est triste à dire, enfin triste, de votre point de vue peut-être, mais c'est la réalité.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

POUR : 3 - Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX, M. Valentin LUNGENSTRASS

ABSTENTION : 11 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Florence VERNEY-CARRON.

19 - 2023-9595-CMMA2-107 - Dispositif d'accès au droit territorialisé - Reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Mission égalité et hospitalité

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : L'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, en partenariat avec la Ville de Lyon propose dans chaque mairie d'arrondissement, des permanences de consultations d'avocats. Ces permanences viennent renforcer le dispositif d'aide à l'accès au droit territorialisé mis en place par l'Ordre des avocats.

En 2022, la Mairie du 2e arrondissement a accueilli 41 permanences et 146 consultations. En 2023, nous avons déjà eu 33 permanences et plus de 90 consultations. Cette action a permis à un grand nombre d'habitants de bénéficier d'une consultation juridique de proximité, entièrement gratuite. Cette délibération vise à renouveler la convention pour l'année 2023. Par ailleurs, je vous rappelle, qu'une subvention d'un montant de 22 500€ a été attribué à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, en date du 9 mars 2023.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

20 - 2023-13866-MA2-112 - Examen et adoption de l'état spécial du 2° arrondissement pour l'exercice 2023 - Décision Modificative n°2 - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Mairies d'arrondissement - Mairie du 2ème

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Le budget de la Mairie du 2e intègre par cette décision modificative des crédits supplémentaires. Il y a un intéressement sur les locations de salles pour 22 914 €. Il y a une dotation de gestion pour la nouvelle salle Confluence pour 5 450 €. Il y a une dotation complémentaire suite aux hausses des dépenses de fluides pour 97 818 €. Il y a une dotation suite à l'augmentation du marché alimentaire des crèches pour 27 604 €. Il y a des restes à réaliser de 94 192,90 €. Et il y a aussi une participation au financement du projet APICQ « Fête du printemps » pour 2 035 €.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

21 - 2023-10214-CMMA2-074 - BUPA - Signature d'une convention de partenariat avec les Hospices Civils de Lyon pour l'expérimentation de bancs d'allaitement sur l'espace public - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Biodiversité et nature en Ville

Rapporteur : François ROYER

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

22 - 2023-8687-CMMA2-078 - Dénomination d'un espace public : verger la Mère Guy à Lyon 2ème - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine

Rapporteur : François ROYER

M. le Maire : C'est un verger que nous avons planté ensemble, que ce soit les élus de la mairie centrale, les élus de la mairie d'arrondissement. Je trouve très pertinent de choisir le nom de la Mère Guy, puisqu'on a attribué toujours sur le même secteur pour la nouvelle école le nom d'Eugénie Brazier, donc c'est dans une certaine continuité, je trouve cela très bien.

M. Lungenstrass : Effectivement, on a engagé avec ce conseil municipal une démarche de dénomination des vergers, je le rappelle il y a un verger qui est planté par arrondissement et par an. Vergers qui commencent à porter leurs fruits. Je vous remercie pour avoir transmis une sélection de dénomination parmi les propositions, je remercie aussi le conseil de quartier Perrache Confluence qui a permis de sélectionner le choix final sur ce verger. Ce verger de la mère Guy sera très apprécié dans le quartier et qui va en cohérence avec l'histoire des mères lyonnaises dans notre ville.

M. le Maire : On a hâte de faire le prochain verger ensemble si vous nous trouvez un lieu adapté.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

23 - 2023-9408-CMMA2-085 - "Parking Lyon Parc Auto - Aménagement de sanitaires publics et de locaux techniques" - Opération n° 02265001 - 1 quai Saint Antoine, à Lyon 2ème - Lancement des travaux de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme n° 20012 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de la construction - Sous-direction logistique immobilière

Rapporteur : François ROYER

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

24 - 2023-10191-CMMA2-090 - Attribution de subventions d'investissement d'un montant de 115 890 € dans le cadre de la végétalisation des espaces extérieurs pour les associations Croix-Rouge Française (crèches Savoie Lamartine) et ALYSE (crèches Chardonnet et Alysé) - Approbation et autorisation de signature des conventions - Opération 60004526 ' Végétalisation et projet espace nature Enfance 2021-2026 ' - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction de la petite enfance

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

25 - 2023-9696-CMMA2-103 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2023 - 2ème phase - Direction de la valorisation territoriale et des relations internationales - Cabinet du Maire

Rapporteur : François ROYER

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

26 - 2023-10243-CMMA2-079 - Participation du Diocèse de Lyon au financement de la 4ème Convention Patrimoine Ville/ État à hauteur de 250 000 € - Approbation de deux conventions de partenariat et de financement - offre de concours entre l'Association Diocésaine de Lyon et la Ville de Lyon pour les opérations de restauration des églises Saint-Bonaventure (2ème arrondissement) et Saint-Irénée (5ème arrondissement) - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

M. Lungenstrass : Un rapide mot pour me réjouir des travaux de façade qui se sont achevés sur la façade nord de l'église Saint-Bonaventure, c'est « canon » d'avoir cette façade qui soit propre, de nouveau dans son état d'origine, un véritable et important embellissement patrimonial. Quand on se projette un peu, et lorsque l'on voit le réaménagement de la place des Cordeliers que l'on va effectuer, de retrouver un parvis, quelque chose de plus agréable dans le cadre du projet presque à vivre, entre le palais de la Bourse, l'église Saint-Bonaventure et l'ensemble du quartier c'est aussi comme cela qu'on embellit, qu'on met en valeur le patrimoine et qu'on arrive à en profiter.

M. le Maire : Sur les aménagements, je ne sais pas, on a un petit point de divergence notamment sur la rue Grenette, mais comme vous, je me réjouis des travaux qui ont été faits. J'espère que la Ville de Lyon répondra à la main tendue de la Région pour la rénovation de Saint-Nizier, cela a été inscrit dans le plan Etat Région, notamment la rénovation de l'orgue. J'espère vraiment que nous allons continuer sur cette lancée et que Ville, Région, Etat, Diocèse travailleront tous ensemble pour le patrimoine du 2^e arrondissement.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

27 - 2023-10240-CMMA2-080 - Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) : attribution de subventions de fonctionnement à trois associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 8 000 euros - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

M. le Maire : Vous pouvez tous noter dans votre agenda que le 1^{er} concert sera ce dimanche à 17h pour le festival international Cavallé-Coll. Je suis certain que l'on va tous se retrouver là-bas.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

28 - 2023-5405-CMMA2-082 - Lyon 2e - Acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Lyon auprès de la Métropole de Lyon d'un volume dans le clocher de la Charité situé place Antonin Poncet - EI 02026 - N° inventaire 02026 V 001 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

29 - 2023-10193-CMMA2-091 - Lancement de l'opération n° 60004531 "Acquisition d'équipements pour faciliter l'allaitement" au sein des établissements et dispositifs Petite Enfance de la Ville de Lyon ou dans le cadre de l'attribution de subventions d'investissement aux établissements gérés par des associations - Affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction de la petite enfance

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

30 - 2023-10183-CMMA2-092 - Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2023 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 2 543 113 euros. Approbation du modèle de convention d'application financière. - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction de la petite enfance

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Un petit point de rentrée concernant les crèches. La pénurie de personnel continue, voire s'aggrave. Actuellement sur l'ensemble de la Ville de Lyon, on a 100 berceaux qui existent mais qui ne sont pas ouverts faute de personnel dans les crèches municipales. Et l'estimation qui est donnée la semaine dernière était de 180 dans les crèches associatives subventionnées. On n'est pas tout à fait en train d'ouvrir de nouveaux équipements et créer des places, on n'arrive déjà pas à pourvoir tous les postes pour ouvrir tous les berceaux qui existaient auparavant.

M. le Maire : On va faire confiance à la mairie de Lyon pour inverser la tendance et au lieu d'être à moins 300 peut-être arriver à cette belle promesse de campagne de plus 500. Il vous reste 2 ans et demi de travail pour y arriver, cela ne va pas être simple parce que c'est toujours aussi compliqué de se loger à Lyon, de trouver du personnel dans nos villes. J'espère que cette situation qui est compliquée pour nos familles, pour les jeunes parents, va vite trouver une solution.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

31 - 2023-10195-CMMA2-093 - Lancement de l'opération n° 60004530 "Acquisition d'équipements pour enfants en situation de handicap" au sein des établissements et dispositifs Petite Enfance de la Ville de Lyon - Affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction de la petite enfance

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Je vais vous faire un point sur la rentrée. Nous avons une nouvelle école à la confluence derrière l'hôtel de Région, l'école Eugénie Brazier avec trois classes. C'est très réjouissant, après ce qui est moins réjouissant c'est qu'en parallèle nous avons eu beaucoup de fermetures de classes à cette rentrée. On a fermé une classe à la maternelle Alix, une classe en élémentaire Condé, une classe en élémentaire Aubrac, une classe en maternelle Tillion et deux classes en élémentaire Lamartine. On a de justesse pu faire annuler la fermeture de classe maternelle Michelet avant les vacances et on a eu la bonne surprise juste avant la rentrée de l'ouverture d'une 4^e classe de maternelle à Lamartine. Cela fait du bien, pour autant nous sommes quand même sur un solde négatif comme pour l'ensemble de la ville de Lyon.

Autre petit ombre au tableau, vous avez peut-être entendu parler de la découverte de plomb dans l'eau à l'école Eugénie Brazier. Les familles ont été informées que certains relevés n'étaient pas conformes aux normes en vigueur. Par principe de précaution, les enfants ne consomment pas l'eau et de l'eau en bouteille est livrée. Il faut relativiser parce que ce sont des taux qui ne sont pas dangereux s'il n'y a pas de consommation excessive et régulière, mais pour autant, par principe de précaution, les enfants n'en consomment pas. Des investigations et interventions sont en cours. Tant que tout ne sera pas rentré dans l'ordre les enfants auront bien de l'eau en bouteille et les familles seront tenues informées. On espère que cela ne durera pas trop longtemps. Cela fait déjà quatre mois que cela dure sur la crèche.

M. le Maire : Sachant qu'il y a d'autres groupes scolaires, ce n'est pas que le 2^e qui est touché, c'est toutes les nouvelles écoles, y compris les deux nouvelles du 7^e arrondissement. J'espère en tous les cas que le Maire de Lyon va faire tester l'ensemble des écoles parce que s'il y a un problème de plomb dans ces écoles-là, ce n'est pas impossible qu'il y en ait ailleurs. Cela serait une bonne décision de tester l'ensemble de nos écoles élémentaires.

Mme Grosjean : Le dernier petit point sur la rentrée concernant les travaux de l'été : la cour maternelle Lamartine où les travaux sont bien entamés maintenant, le gros œuvre est terminé avec un peu de retard, les enfants ne sont pas sortis pendant deux jours, mais le jeudi matin, il y avait enfin un portail et une clôture complète. La 2^{ème} phase d'aménagement intérieure sera réalisée aux vacances de la Toussaint comme c'était prévu. Actuellement, on est sur les travaux de voirie, de réaménagement de la rue Jean Fabre et de la rue de Savoie qu'on a vraiment portés auprès de la Métropole sur nos budgets. On a également eu sur les budgets que l'on peut arbitrer, la peinture de deux salles à Lamartine avec pose de brasseurs d'air, la reprise de l'escalier de secours pour un montant de 41 000 euros. On a fait repeindre également la salle des maîtres à l'école Michelet. Et quelques petits travaux à l'école Tillion, comme la reprise des tours d'arbres et sécurisation de garde-corps. Cela a bien bougé dans le 2^e arrondissement cet été.

M. le Maire : C'est vrai que cette salle des maîtres à Michelet en avait grandement besoin.

Mme Grosjean : Il n'y a pas que la salle des maîtres mais le reste ce n'est pas sur nos budgets, cela n'avance pas très vite mais on ne désespère pas. Un jour ils auront peut-être des fenêtres, du chauffage, tout ce qui avait été promis !

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

33 - 2023-10224-CMMA2-096 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps extrascolaire- année scolaire 2023-2024 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction éducation

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

34 - 2023-10222-CMMA2-097 - Signature d'une convention cadre pour l'année scolaire 2023-2024 entre la Ville de Lyon et l'AFEV et attribution d'une subvention de 103 000 € pour le soutien au dispositif ' Ambassadeurs du livre ' au sein des écoles publiques lyonnaises pour la période Septembre-Décembre 2023 et le projet spécifique Prix jeunesse Quai du Polar - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction éducation

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : J'espère que tout se passera bien parce que c'est vrai qu'on a toujours des retours qui sont mitigés sur ces ambassadeurs du livre car c'est avant tout une affaire de personne. Si le recrutement n'est pas bon et que la personne ne correspond pas, cela peu vite mal se passer et générer plus de contraintes que d'avantages pour l'équipe qui est déjà dans l'école et qui doit finalement prendre en charge une personne supplémentaire au lieu d'avoir une aide. Par contre, lorsque cela se passe bien, c'est salué. Il y a des écoles qui se désengagent parce qu'elles ont eu une mauvaise expérience.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

35 - 2023-10226-CMMA2-098 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps périscolaire - année scolaire 2023-2024 - conventions d'attribution de subventions - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction éducation

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

36 - 2023-11361-CMMA2-088 - Lyon 2030 - Création d'un dispositif de bourses aux jeunes pour la transition écologique et le climat - Approbation du règlement - Approbation et autorisation de signature de la convention-type - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

37 - 2023-8934-CMMA2-089 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 3 688 083 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

M. le Maire : Petit point à souligner c'est qu'on a un certain nombre de parents qui nous font part de mécontentement car il y a un manque de places notamment sur l'extrascolaire dans les MJC et on espère que la situation va s'améliorer dans les années qui viennent. Là aussi, il y a des problèmes de recrutement.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

38 - 2023-8860-CMMA2-094 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de "Lyon Urban Trail by night" le samedi 4 novembre 2023 - Approbation d'une convention - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction événements et animation

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

M. Chaillet : Lorsqu'on parle de running, je ne peux m'empêcher de prendre la parole sur ce sujet. Malheureusement sur L'Urban Trail nous ne pourrons pas participer avec M. le Maire, le 3 novembre parce qu'une semaine avant Pierre Oliver va faire le semi-marathon et moi-même le marathon. Je ne sais pas si d'autres élus vont participer ?

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

39 - 2023-9424-CMMA2-104 - Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets "initiatives étudiantes" 2nde phase - 2023 Lancement de l'appel à projets 2024 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

40 - 2023-10262-CMMA2-099 - Attribution de subventions à des organismes de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projets visant à renforcer les actions en faveur de la transition écologique et la solidarité sur le territoire de la Ville de Lyon - Attributions de subventions pour un montant total de 86 600 € - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

41 - 2023-10264-CMMA2-100 - Attribution de subventions pour un montant total de 10 000 euros à des organisations patronales et mouvements d'entrepreneurs pour leurs actions en faveur d'un modèle économique plus durable - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

42 - 2023-10260-CMMA2-101 - Mesures d'accompagnement exceptionnelles des commerçants et artisans à la suite des violences urbaines du mois de juillet 2023 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme Condemine : Dans notre arrondissement cela représente une soixantaine de commerçants qui ont été vandalisés. Suite à une séquence très difficile du COVID bien sûr et puis des gilets jaunes notamment dans le périmètre de la rue Victor Hugo, de la place Bellecour et de la rue de la République, ils avaient été extrêmement impactés.

Je voudrais faire un éclairage pour dire que nous sommes allés à la rencontre de beaucoup de commerçants ces derniers temps. Autant la Région, pour le coup, dès la semaine qui a suivi les émeutes a mis de la trésorerie pour ces commerçants en injectant très rapidement 5 000 euros pour beaucoup. Autant la Ville, pour l'instant, n'a déployé aucun dispositif d'aides exceptionnelles au grand regret des commerçants qui n'ont pas trouvé d'écoute auprès de la Ville. En commission la question a été posée, il a été répondu que c'était beaucoup trop rapide de créer cette aide exceptionnelle et qu'il fallait attendre la fin du budget 2023 pour un passage en délibération début 2024. Je voudrais rappeler à tous qu'on a vécu des périodes sous l'ancienne mandature très difficiles, la dernière en date étant le COVID et qu'à l'époque, Gérard Collomb et son exécutif avaient su trouver, en extrême urgence, des moyens d'aider les commerçants qui avaient été très impactés. Il y a aussi, je pense, une volonté politique, des choix qui sont faits, qui sont mal vécus par les commerçants parce qu'ils ne se voient pas bénéficiaires de ces choix.

M. Lungenstrass : C'est quand même terriblement dommage, Anne-Sophie, de raconter seulement une partie des choses. C'est normal que la Ville de Lyon n'ait pas versé d'aides aux commerçants tout simplement parce que la Ville de Lyon n'a pas l'autorisation de verser des subventions directes à des structures économiques qui ne soient pas des associations. On ne peut pas juridiquement faire des subventions économiques. Il y avait deux possibilités, celle qu'on a proposé à la Région Auvergne Rhône Alpes, vu que la Région crée un fond, de venir abonder ce fonds et dans ce cas cela aurait été plus rapide pour tout le monde, soit il faut avoir l'autorisation de la collectivité qui a la compétence de faire des subventions directes économiques qui est la Région, d'où ce conventionnement. Mais effectivement cela prend plus de temps. Ce n'était pas notre souhait mais la Région n'a pas souhaité qu'on abonde le fonds ce qui aurait été plus simple et plus rapide. Ce n'est pas de notre compétence de faire des subventions directes donc c'est bien normal qu'il n'y ait pas eu de versement jusque-là. On aurait pu avoir quelque chose de plus simple que cette délibération qui passera au conseil municipal dans deux semaines.

Mme Condemine : Je pense qu'il y a effectivement des associations de commerçants qui n'existent pour beaucoup que grâce au soutien de la Ville. Je pense à My presque-île pour ce qui concerne le 2^{ème} arrondissement. Probablement qu'il aurait été possible de passer par eux pour abonder une subvention et qui aurait pu ensuite instruire des dossiers.

M. le Maire : Après, que la Ville de Lyon ne puisse pas verser directement de subvention, je n'ai pas de problème avec cela. Mais la réalité c'est que vous avez eu les émeutes le 30 juin juste avant l'été, la semaine d'après la Région commençait à procéder aux premiers paiements parce qu'il y avait eu une assemblée qui avait été convoquée en urgence le lundi matin pour pouvoir mettre en place le dispositif. Cela a donc été extrêmement rapide. On a, à ce stade, 12 ou 13 commerçants du 2^e arrondissement qui ont déjà été aidés. Quand on les rencontre aujourd'hui, ils nous disent que la Métropole n'a pas versé la moindre aide, et les fonds de la Ville de Lyon arriveront dans le meilleur des cas à partir de janvier ou février 2024. Plus de 7 mois après les émeutes. Malheureusement cette période de transition qu'on a aujourd'hui avec les assurances qui ne règlent pas tout de suite, c'est peut-être dans ces moments-là que nos commerçants ont le plus besoin d'aides. Ce que voulait souligner Mme Condemine, c'est que certaines fois lorsque l'exécutif le souhaite, il y a la possibilité d'aller vite. On aurait pu convoquer un conseil municipal extraordinaire pour voter en urgence une aide comme cela a été fait avec la commission permanente de la Région. La Métropole aurait pu le faire, vous ne l'avez pas fait. Encore une fois, il faut aussi saluer peut-être tous ensemble, le travail qui a été mené par la Région. Que l'on soit tous unanime pour dire que cela a aidé nos commerçants qui ont subi malheureusement des dégâts, et peut-être que vous aussi, en tant que majorité municipale, vous pourriez saluer ce travail et vous réjouir qu'un certain nombre de nos commerçants aient pu être aidés.

M. Fernoux : D'après ce que j'ai compris, je pense que le plus rapide aurait été de travailler ensemble et qu'on puisse abonder ce fonds et d'avoir une aide Région / Ville. Un commerçant, il n'a pas besoin de savoir « ah ça c'est l'argent de Wauquiez, ah ça c'est l'argent de Doucet » !

M. le Maire : Je peux vous répondre M. Fernoux, si vous aviez lu l'actualité à ce moment-là, je rappelle que la Ville de Lyon sans en parler à la Région, a annoncé qu'elle allait participer au fonds qui n'existait pas encore. Il y avait eu une annonce de la Ville avant même celle de la Région.

M. Lungenstrass : Ce n'était pas possible pour nous du coup de convoquer une assemblée en urgence vu qu'on n'a pas la compétence d'aides directes économiques et par ailleurs, les services de la Région n'ont pas travaillé avec les services de la Ville aussi rapidement pour créer cette convention qui permettrait à la Ville de faire de l'aide directe avec accord de l'autorité compétente.

Mme Condemine : Cela s'est fait par le passé, des convocations de conseils municipaux extraordinaires, d'une semaine à l'autre. Pour l'avoir vécu, je peux vous assurer que cela s'est fait.

M. Lungenstrass : On est d'accord, d'ailleurs on l'a déjà fait dans notre mandat. Là, il faut quand même une convention qui soit élaborée avec la Région, il n'y avait pas aujourd'hui le souhait de la part de la Région d'élaborer cette convention en une semaine.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

43 - 2023-8946-CMMA2-102 - Programmation financière complémentaire 2023 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 38 000 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

44 - 2023-9697-CMMA2-105 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée de l'Imprimerie et de la communication graphique et l'association de commerçants My Presqu'île dans le cadre de la programmation 2023-2024 du musée - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Pôle des musées d'histoires et sociétés

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

45 - 2023-8834-CMMA2-106 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2023 - Approbation de conventions - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction événements et animation

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

M. le Maire : Avant de terminer ce conseil, je voudrais remercier Lola Escorsa qui était ma directrice de cabinet pendant ces trois dernières années et qui nous quitte pour de nouveaux horizons, un nouveau challenge à l'Assemblée Nationale. Je tiens à la remercier publiquement pour ces 3 années de collaboration. J'espère que tout va bien se passer dans cette nouvelle aventure, on a été ravis de travailler avec vous Lola. L'ordre du jour étant épuisé, cette séance est terminée. La prochaine séance du conseil d'arrondissement aura lieu le mercredi 8 novembre à 18h30 elle sera précédée d'un CICA à 17h30 sur un thème général.

La séance est levée, je vous remercie d'y avoir participé.